VILLE DE Graulhet

N°2025/062

DÉCISION

Objet : Souscription des contrats d'assurance Responsabilité civile et Protection juridique - Changement d'assureur au 1er janvier 2026.

LE MAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu le code de la commande publique et notamment l'article R2122-8,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020/028 du 27 juillet 2020 relative à la délégation de missions du Conseil municipal au Maire,

Vu le marché public formalisé d'assurances notifié le 28 décembre 2021, comprenant les lots suivants :

- Lot 1 : Dommages aux biens
- Lot 2 : Responsabilité civile
- Lot 3 : Véhicules à moteur
- Lot 4 : Protection juridique
- Lot 5 : Protection fonctionnelle

Vu que ce marché public se termine le 31 décembre 2025,

Considérant que les titulaires des lots 2 et 4 ont refusé une prolongation d'assurance jusqu'au 31 décembre 2026,

Considérant les montants estimés desdites prestations objet des consultations,

Considérant la nécessité pour la commune d'être assurée au titre de sa responsabilité civile et de disposer d'un contrat de protection juridique,

DÉCIDE

ARTICLE 1er : De souscrire, du 1er janvier au 31 décembre 2026, les contrats d'assurance suivants auprès de la SMACL :

- Assurance Responsabilité civile pour un montant annuel de 12 682,98 € HT ;
- Assurance Protection juridique pour un montant annuel de 863 € HT.

ARTICLE 2 : « La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr ».

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal conformément aux dispositions du dernier alinéas de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Déposée en Préfecture le : 12 JAN. 2026

Publiée le : 12 JAN. 2026

Fait à Graulhet, le 23 décembre 2025

Le Maire, **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET TARN